

APPEL A PROPOSITIONS CULTURELLES

1. Contexte et présentation

Forte de plus de trente années consacrées au développement d'une politique culturelle ambitieuse, la Région Nord – Pas de Calais a pris en 2006 l'initiative, inédite en France, du lancement d'une opération régionale de valorisation culturelle de l'ensemble de ses territoires, appelée « Capitale Régionale de la Culture ». Sa première édition a eu lieu en 2007 à Valenciennes et sur l'ensemble de son agglomération.

Cet événement, résolument voué à être régulièrement reconduit, est une manifestation d'envergure mariant grands événements et irrigation locale, et a pour vocation de mettre en valeur les énergies, de fédérer les initiatives et de permettre l'émergence de projets culturels et artistiques, de « **faire la Culture populaire** ». Ainsi, les habitants de la Région vivront à intervalle régulier une programmation exceptionnelle conjuguant les événements – phares, la mobilisation sans précédent des acteurs régionaux et locaux ainsi que l'accompagnement d'investissements et de projets durables.

L'année de la Capitale sera donc ponctuée de temps forts, en résonance avec les projets artistiques et culturels générés grâce à

l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. S'appuyant à la fois sur la richesse culturelle et artistique d'un territoire et sur des manifestations d'envergure, la programmation reflètera toute la diversité et la richesse des expressions artistiques, valorisera la création locale et régionale et s'adressera au plus grand nombre.

Fruit d'une volonté politique forte à tous les niveaux de décision et dotée de moyens financiers exceptionnels en investissement et en fonctionnement, la Capitale Régionale recherche donc la mobilisation et la coopération durable des acteurs culturels et institutionnels du territoire et de la région, afin de développer un ensemble de manifestations artistiques de dimension nationale et internationale et un programme d'action culturelle innovant s'appuyant sur les atouts, potentialités et spécificités du territoire concerné, et plus largement ceux de la Région.

C'est dans cette perspective que la Région Nord – Pas de Calais organise avec la Communauté d'Agglomération de l'Artois, Artois Comm., et la Ville de Béthune la prochaine Capitale Régionale de la Culture sous le nom de « Béthune 2011 ».

1. Contexte et présentation

Béthune 2011 se déroulera sur le territoire de la Ville de Béthune et sur l'ensemble des 59 communes de la Communauté d'Agglomération de l'Artois, Artois Comm..

Le programme s'appuiera sur les fondements et les atouts de la politique culturelle de la Région Nord – Pas de Calais et entrera en résonance avec deux projets majeurs d'initiative régionale, le classement du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO et la préfiguration et l'installation du musée du Louvre à Lens, l'ensemble de ces trois projets concourant à forger l'une des nouvelles identités du Nord – Pas de Calais.

Les manifestations seront coproduites et réalisées avec les structures culturelles des villes de la Communauté d'Agglomération et de la Région, et aussi avec des structures nationales et internationales. Béthune 2011 reflétera toute la diversité et la richesse des expressions artistiques actuelles, la vitalité et l'innovation de l'art et de la culture du 21^{ème} siècle.

Le programme aura pour ambition première de mobiliser et de concerner l'ensemble des habitants de Béthune, d'Artois Comm., de la Région Nord – Pas de Calais et plus largement les habitants de l'Eurorégion.

Au-delà de la programmation d'évènements professionnels, la participation des

associations artistiques et culturelles de pratique amateur du territoire semble indispensable aux partenaires pour que cette grande opération « Capitale Régionale de la Culture » soit celle de tous et avec tous.

Le projet portera :

- sur un ensemble d'aménagements / investissements qui permettra non seulement d'accueillir le programme de Béthune 2011 mais visera surtout à renforcer et à faire perdurer le maillage culturel local au-delà de l'évènementiel et contribuera également à l'aménagement et au rééquilibrage culturel du territoire,
- sur la programmation de manifestations et d'évènements qui se dérouleront durant toute l'année 2011.

L'évènement « Capitale régionale de la Culture » doit s'attacher à développer l'attractivité de l'ensemble des territoires infrarégionaux, à mettre en lumière tous leurs atouts, leurs spécificités et leurs diversités, et à faire connaître et reconnaître à ses propres habitants ainsi qu'à un public régional et national toute leur richesse en termes de vitalité artistique, associative, universitaire et patrimoniale.

Une offre de spectacles décentralisée, une politique tarifaire, une médiation adaptée, sont au cœur de cette Capitale Régionale de la Culture.

2. Un thème commun

« **Béthune 2011 : Capitale Régionale de la Culture** » est une invitation à partir à la découverte des identités et des paysages de l'Artois : le Bas Pays, l'agglomération de Béthune, les espaces boisés et agricoles, la frange minière et le plateau de l'Artois. **L'élément commun et dominant sur le territoire**

En se penchant sur l'évolution des zones d'emploi du Nord – Pas de Calais, on constate qu'Artois Comm. fait partie des agglomérations connaissant les plus fortes croissances. Béthune, en tant qu'aire urbaine de référence, fait partie des têtes de réseaux des pôles de compétitivité et de compétences de la région.

Les paysages en Artois Comm.



Cette aire urbaine entre aussi dans une nouvelle ère : celle de l'écologie et du développement durable. Ce territoire est donc marqué par la diversité de ses paysages et de sa population. Il a connu des vagues d'immigrations successives et témoigne de la richesse culturelle de ces échanges

composite d'Artois Comm. est la prégnance des interventions humaines d'envergure qui marquent fortement le territoire et participent à son identité.

Au cœur du bassin minier, ce territoire a été confronté à la reconversion économique, industrielle, sociale et culturelle. Aujourd'hui, il est l'un des plus industrialisés du Nord – Pas de Calais, témoignant ainsi de la vivacité de son économie.

(Belges, Polonais, Italiens, Portugais, Maghrébins, Européens de l'Est...) qui ont participé à sa construction. Il est aujourd'hui traversé par les enjeux du développement, de l'aménagement, du transport, de l'environnement...

Béthune est au centre de l'histoire du territoire de l'Artois. Son origine remontant au VIème siècle, elle possède un patrimoine riche et diversifié.

2. Un thème commun

Le développement d'un port au XVIème siècle fait de la ville une cité batelière importante de l'Artois. La richesse de la ville s'est fondée sur le transport fluvial du charbon, du grain et des draps.

Aujourd'hui encore, la tradition batelière est une des spécificités de Béthune et la présence de l'eau est un vecteur fort de développement économique et touristique.

De même son beffroi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, symbole des libertés communales, est le témoin des soubresauts de sa riche histoire.

Forte de ces cultures qui ont façonné ses différents quartiers, les structures culturelles et les associations béthunoises donnent l'image d'une ville culturelle tournée résolument vers l'avenir.

Béthune 2011 interroge l'histoire du territoire de l'Artois et de ses paysages. Les villes

se sont inscrites dans la tradition du renouvellement architectural marquée par la reconstruction des années 1920-1930.

Aujourd'hui, le territoire de l'agglomération tend à la création d'une identité propre développée au sein d'une métropole régionale dotée d'éléments contemporains et distinctifs.

La thématique « **Identités partagées** » permet d'aborder la diversité des paysages urbains, semi-ruraux et ruraux qui composent le territoire et s'inscrit dans le projet de développement territorial de l'agglomération en abordant les idées de la centralité, la mobilité, l'accessibilité, la variété des régimes d'utilisation, le public et l'intime...

Il convient d'imaginer des réponses qui permettent à tous de « vivre la ville » dans l'expression des contraintes d'organisation mais aussi des désirs d'imaginaire.

Les propositions culturelles faisant l'objet de cet appel devront donc s'inscrire dans la thématique « Identités partagées »

3. Un appel à propositions : pour qui ?

La Région Nord – Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de l'Artois et la Ville de Béthune publient un appel à propositions artistiques et culturelles.

Cet appel privilégiera des initiatives s'inscrivant dans les objectifs précités.

Les propositions présentées seront instruites par des représentants de la Région Nord – Pas de Calais, d'Artois Comm. et de la ville de Béthune, sous l'appellation Béthune 2011.

CANDIDATS ELIGIBLES

- **Les acteurs culturels** (personne(s) physique(s) ou morale(s)), domiciliés et en activité professionnelle particulièrement en Région Nord – Pas de Calais, et plus largement en Eurorégion.
- **Des collectifs de citoyens ou d'artistes** peuvent présenter un projet à condition de s'adosser à une structure juridique susceptible de conduire et produire la proposition si elle est sélectionnée.

Une attention particulière sera portée aux propositions émanant du territoire (59 communes) qu'elles proviennent de structures professionnelles ou amateurs.

Chaque dossier présenté doit mentionner un porteur de projet nommément cité.

NATURE DES ACTIONS ELIGIBLES

- Les projets de **création artistique**.
- Les projets de **diffusion artistique et culturelle**, spectacles, expositions.
- Les projets de **sensibilisation, formation à l'art et la culture**.

Béthune 2011 se réserve la possibilité de rapprocher plusieurs porteurs de projets similaires et/ou complémentaires afin de favoriser la cohérence générale de la proposition et l'impact sur les publics.

Toute proposition présentée devra avoir un intitulé et le candidat devra fournir un programme détaillé des objectifs, des actions et des moyens nécessaires à sa réalisation.

3. Un appel à propositions : pour qui ?

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Inscription de la proposition dans la thématique retenue pour Béthune 2011 « Identités partagées »
- Qualité artistique et exemplarité culturelle
- Respect des contraintes budgétaires
- Viabilité et pérennité de la structure porteuse
- Capacité à réunir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la proposition
- Capacité à mobiliser et faire participer le plus grand nombre d'habitants et/ou d'amateurs de pratiques culturelles et artistiques
- Capacité du porteur de projet à tisser des partenariats avec les acteurs du territoire
- Accès des publics : tarification adaptée, qualité de la médiation, proximité géographique des propositions aux habitants et/ou dispositif d'accès des habitants à la proposition
- Prise en compte des pratiques culturelles contemporaines des habitants (particulièrement des jeunes) et des nouveaux médias
- Encadrement de la proposition par un professionnel culturel, scientifique ou artistique
- Adéquation de la proposition avec l'Agenda 21 de la Culture et avec la notion de développement durable

Les propositions de nature à favoriser les passerelles entre disciplines artistiques ou secteurs d'activité culturelle différents seront particulièrement appréciées.

4. Territoire d'action et durée de la proposition artistique ou culturelle

Artois Comm. est l'un des plus vastes ensembles intercommunaux de France. La communauté d'agglomération réunit 59 communes, près de 210 000 habitants, sur un territoire de 386 km². Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-centres, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (une trentaine de communes de moins de 2 500 habitants), en bordure de l'ancien bassin minier du Nord – Pas-de-Calais. Sa densité de population est forte, à l'image de l'Europe du Nord – Ouest dans laquelle Artois Comm. se positionne.

Artois Comm. se situe au centre du Nord – Pas de Calais, à 30mn de Lille et à 1h15 de Paris par TGV.

Les propositions retenues seront mises en œuvre sur le territoire d'Artois Comm., soit 59 communes :

Annequin, Annezin, Auchel, Auchy-les-Mines, Bajus, Barlin, Béthune, Beugin, Beuvry, Billy-Berclau, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cambrin, Cauchy-à-la-Tour, Caucourt, Chocques, Cuinchy, Diéval, Divion, Douvrin, Essars, Estrée-Cauchy, Festubert, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Givenchy-lès-La Bassée, Gosnay, Haillicourt, Haisnes, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-lès-

Béthune, Hinges, Houchin, Houdain, La Comté, La Couture, Labeuvrière, Lapugnoy, Locon, Lorgies, Lozinghem, Maisnil-lès-Ruitz, Marles-les-Mines, Neuve-Chapelle, Noyelles-lès-Vermelles, Oblinghem, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Ruitz, Saily-Labourse, Vendin-lès-Béthune, Vermelles, Verquigneul, Verquin, Vieille-Chapelle, Violaines et une commune associée, Labuissière.

La proposition présentée devra se conclure au plus tard le **31 décembre 2011**.

Le candidat devra fournir un calendrier précisant les dates de démarrage et de fin de son projet. Il sera découpé comme suit :

A°) Une phase dite préparatoire

Cette phase ne pourra en aucun cas être antérieure de vingt-deux mois de la date de démarrage de la phase de réalisation.

B°) Une phase de réalisation

Ce calendrier servira à déterminer les dépenses valorisables et éligibles.

5. Dotation de l'appel à propositions et éligibilité des dépenses

L'enveloppe dédiée par Béthune 2011 au présent appel doit couvrir l'ensemble des propositions sélectionnées.

La contribution de Béthune 2011 est plafonnée à une hauteur maximale de **80%** du budget prévisionnel de la proposition.

La demande déposée ne saurait être **inférieure à 3 000€**

Les bénéficiaires pourront affecter 20 % du coût global de la proposition en dépenses valorisables.

1. Les dépenses valorisables sont :

- Les salaires en phase préparatoire et phase de réalisation, et sur présentation d'une attestation sur l'honneur du ou des employeurs pour le temps et le coût affectés au projet (une attestation par salarié).
- Les justificatifs de transport et les frais d'hébergement de la phase préparatoire.
- Toutes dépenses (communication, mise à disposition de locaux, de personnel...) prises en charge directement par un tiers (sponsors, organismes partenaires ou collectivités).

2. Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de salaires et les coûts artistiques engagés pour les nécessités de la proposition.
- Les factures de fournisseurs identifiées comme nécessaires à la mise en œuvre de la proposition.
- Les titres de transport, les frais d'hébergement sur le territoire éligible (Artois Comm.), pour la totalité de la phase de réalisation.

IMPORTANT

Les taxes professionnelles ou toute autre obligation fiscale qui découleraient de la réalisation de la proposition ou de son prolongement, demeurent à la charge des candidats retenus, tout comme les déclarations préalablement nécessaires.

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre adressée à Monsieur le Président du Conseil Régional Nord – Pas de Calais « Béthune 2011 : Capitale Régionale de la Culture », signée et envoyée dans les temps impartis. Celle-ci précisera : l'intitulé de la proposition, l'objet et le montant demandé,
- Un descriptif détaillé de la proposition (actions, objectifs et nature du partenariat), avec le paraphe à chaque page du Président de la structure demandeuse, s'il s'agit d'une personne morale, et du porteur de projet, les deux ayant par ailleurs daté et signé ce texte,
- Un calendrier détaillé des actions précisant les phases de préparation et de réalisation,
- Un budget prévisionnel, équilibré en dépenses et en recettes prenant en compte l'ensemble des dépenses (phase préparatoire et phase de réalisation), signé et daté par le demandeur,
- La délibération du CA approuvant le projet et son budget prévisionnel,
- Les statuts de la structure,
- Le récépissé de déclaration de la structure au Journal Officiel,
- Les pièces justificatives pour toutes modifications des statuts,
- Une attestation de régularité au regard des obligations fiscales et sociales,
- Une attestation d'assurance adéquate,
- Le N° SIRET (s'il s'agit d'une personne morale),
- Un RIB,
- Le numéro de la licence d'entrepreneur de spectacle (si la proposition le nécessite).

7. Communication

Toute action de communication effectuée dans le cadre de la proposition devra mentionner que celle-ci a fait l'objet d'un soutien financier de la part de Béthune 2011, et devra respecter la charte graphique de l'événement « Capitale Régionale de la Culture ».

Le bénéficiaire prend les mesures nécessaires pour assurer la visibilité de la participation financière de la Région, d'Artois Comm. et de la ville de Béthune. A cette fin, il fera apparaître ces collectivités comme bailleur de fonds sur tout support d'information et de communication réalisé relatif à la réalisation de la proposition retenue.

Les supports de communication sont des documents écrits (plaquette, dossier de presse, affiche, tracts, panneau d'affichage, rapport interne et annuel...) des documents audio (interview, émissions, radio...) ou audiovisuels (reportages vidéo, films, clips...), des documents Internet.

8. Instruction des propositions

**Les candidatures doivent parvenir avant le 28 février 2010, en triple exemplaires originaux.
Ne pourront être considérées comme complètes que les candidatures se présentant sous cette
forme de trois dossiers originaux.**

Soit par courrier à l'adresse suivante :

CONSEIL REGIONAL NORD – PAS DE CALAIS
Direction de la Culture
« Appel à propositions BETHUNE 2011 : CAPITALE REGIONALE DE LA CULTURE »
Siège de Région
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

Ou déposées, le cas échéant, à l'adresse suivante :

CONSEIL REGIONAL NORD – PAS DE CALAIS
Direction de la Culture
Siège de Région
151, avenue du Président Hoover – 3^{ème} étage
LILLE
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Béthune 2011 se réserve le droit de ne pas traiter les demandes incomplètes et celles déposées passée la date limite de présentation. Aucun dossier ne sera restitué aux candidats au terme de la procédure d'attribution.

Les bénéficiaires seront informés de la décision via leur adresse mail, puis par notification.

La sélection des propositions sera effectuée par Béthune 2011, qui en tant que de besoins organisera des auditions des porteurs de projets.

9. Paiement

Le versement de l'aide obtenue se fera sur présentation de justificatifs.

1/ Un acompte de 50 % sera payé sur production d'un certificat de commencement d'exécution de l'opération signé par le représentant légal de la structure, précisant les dates de début et de fin de l'opération.

2/ Un second acompte de 30 % sera payé sur présentation d'un état des dépenses engagées à hauteur de 80% du budget prévisionnel de la proposition.

3/ Le solde de la subvention sera payé sur production des pièces suivantes :

Un dossier qualitatif comprenant les éléments suivants :

- Le compte-rendu financier (CRF) de l'opération signé par le représentant légal de la structure à hauteur des dépenses
- La production des résultats (réalisation des objectifs, photos, vidéos, actes, programmes)

Si les dépenses réalisées s'avéraient être inférieures au coût total initialement prévu, la subvention serait réduite en conséquence. Il sera fait application du taux de participation de Béthune 2011.

L'ensemble de ces documents devra être fourni au plus tard deux mois après la date de fin de la proposition. La date prise en compte sera celle indiquée dans le calendrier transmis dans le dossier de candidature.

10. Divers

Les modalités de l'appel à propositions artistiques et culturelles, de même que les décisions d'attribution, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Béthune 2011 se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à propositions si les circonstances l'exigent.

11. Renseignements

Pour tous renseignements, contactez :

Région Nord – Pas de Calais / Direction de la Culture

Olivier CONNAN

tél : +33 (0)3 28 82 85 33

mail : o.connan@nordpasdecalais.fr

Artois Comm. / Direction du Développement Culturel

Philippe MASSARDIER / Jean-Paul KORBAS

tél : +33 (0)3 21 61 50 36

mail : culture@agglo-artoiscomm.fr

Ville de Béthune / Direction de la Culture

Damien COURCOUX

tél : +33 (0)3 21 63 00 86

mail : d.courcoux@ville-bethune.fr